

Ville de

Blainville-sur-l'Eau

M E U R T H E - & - M O S E L L E



N°2018 - 70

ARRETE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**Le Maire de la Ville de Blainville sur l'Eau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R411-31 modifiés,

Vu la demande du 18 mai 2018 de l'entreprise ALES – 13 Rue du Réservoir 54360 BLAINVILLE SUR L'EAU, pour exécuter des travaux de marquage routier :

Avenue Pierre Semard, Rue du Maréchal Leclerc, Rue du Presbytère, Rue St Dominique et Place de Lorraine à Blainville-sur-l'Eau du lundi 28 au mercredi 30 mai 2018.

ARRETE :**Article 1^{er}** : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de régler l'occupation du domaine public comme suit :

Le stationnement sera interdit et la circulation pourra être alternée par feux tricolores suivant les besoins du chantier dans la zone d'intervention pendant la durée des travaux.

Article 2 : La signalisation pour la circulation alternée et le stationnement interdit seront mises en place et entretenues par la société ALES.**Article 3** : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.**Article 4** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de LUNEVILLE ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BLAINVILLE SUR L'EAU ;
- Le Centre de Secours ;
- Le CODIS CTA
- Le demandeur.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le 18 mai 2018.

Le Maire,
Olivier MARTET